

LIVRET DES VICTIMES



20^E EDITION - 2025

2025

Burundi : Sandra Muhoza

Sandra Muhoza est une journaliste burundaise détenue arbitrairement à la prison centrale de Mpimba, à Bujumbura, pour avoir exercé son métier avec intégrité. Elle est le symbole de la répression brutale de la presse au Burundi.

Le 13 avril 2024, Sandra Muhoza a été arrêtée par des agents du Service National de Renseignement (SNR) après avoir été attirée dans un guet-apens sous prétexte d'une interview avec un homme d'affaires à Ngozi. Elle a été transférée au siège du SNR le lendemain. Elle est incarcérée à la prison centrale de Mpimba depuis le 19 avril 2024.

Son procès s'est tenu le 12 novembre 2024 devant le Tribunal de Grande Instance de Mukaza à Bujumbura. Les accusations portaient sur des propos échangés dans un groupe WhatsApp privé réunissant des journalistes burundais, où elle évoquait la perte de ses parents lors des violences qui ont suivi l'assassinat du président Melchior Ndadaye en 1993, tout en relayant une information sur une présumée distribution de machettes par le gouvernement. Malgré l'absence de preuves solides, le ministère public a requis douze ans de prison ferme, dont dix ans pour « *atteinte à l'intégrité du territoire national* » et deux ans pour « *aversion raciale* », ainsi qu'une amende d'un million de francs burundais (environ 320 euros). Le 16 décembre 2024, le tribunal a condamné Sandra Muhoza à dix-huit mois de prison ferme pour « *atteinte à l'intégrité du territoire national* » et à trois mois pour « *aversion raciale* », soit une peine totale de vingt et un mois de prison.



© DR/ Photo privée

Cette condamnation a été dénoncée par l'ACAT-France et d'autres organisations de défense des droits humains, comme une tentative de museler la liberté de la presse au Burundi. La détention de Sandra Muhoza s'inscrit dans un contexte de répression accrue à l'encontre des journalistes et des voix dissidentes dans le pays à l'approche des élections législatives et communales de 2025.

Le 26 mars 2025, lors du procès en appel de la journaliste, le ministère public a tenté d'introduire de nouvelles accusations contre Sandra Muhoza. L'affaire a été mise en délibéré et nous attendons le verdict.

Pour l'ACAT-France, la détention de Sandra Muhoza est arbitraire et constitue une violation flagrante de la liberté d'expression. Les charges retenues contre elle devraient être annulées, et Sandra Muhoza devrait être libérée immédiatement.

Que pouvez-vous faire ?

Priez pour elle !
Soutenez-la en lui écrivant !

Pour lui écrire :

ACAT-France,
7 rue Georges Lardennois
75019 Paris

L'ACAT-France transmettra



© DR/ Photo privée

Mamadou Billo Bah(gauche), Oumar Sylla(droite)

2025

Guinée : Oumar Sylla et Mamadou Billo Bah

Oumar Sylla, dit « *Foniké Menguè* », et Mamadou Billo Bah sont des militants guinéens engagés dans la promotion de la démocratie et la défense des droits humains en Guinée. Ils sont portés disparus depuis juillet 2024.

Dans la nuit du 9 juillet 2024, aux alentours de 22 heures, Oumar Sylla et Mamadou Billo Bah ont été enlevés à Conakry par un groupe d'hommes armés, dont certains en uniforme des Forces spéciales et du Groupement d'intervention de la Gendarmerie nationale (GIGN). Le troisième homme enlevé avec eux, Mohamed Cissé, a été libéré le lendemain. Il vit depuis, dans la clandestinité, en exil, craignant pour sa sécurité.

Le 17 juillet 2024, le procureur de la Cour d'appel de Conakry a publié un communiqué affirmant qu'aucune autorité judiciaire n'avait procédé à leur arrestation et qu'une enquête avait été ouverte. Pourtant, jusqu'à ce jour, aucun résultat relatif à l'enquête n'a été communiqué. Les familles, les avocats et les témoins n'ont jamais été contactés par la justice. Il existe une crainte réelle que cette enquête n'ait jamais été menée. Le 28 novembre 2024, Mary Lawlor, Rapporteuse spéciale sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, a publié une communication appelant les autorités guinéennes à fournir des informations sur l'enquête. Aucune réponse n'a été donnée.

Plus d'un an après leur disparition, Oumar Sylla et Mamadou Billo Bah restent introuvables.

La Guinée est liée par plusieurs instruments juridiques internationaux, notamment le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), qui l'oblige à protéger le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité des personnes. En tant que membre de l'Union Africaine, la Guinée doit également respecter les normes de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, qui condamne la torture et les disparitions forcées. Le pays a l'obligation de prévenir, enquêter et sanctionner les disparitions forcées, et de garantir des réparations aux victimes.

L'ACAT-France appelle les autorités guinéennes à garantir le droit à la vérité aux familles d'Oumar Sylla et de Mamadou Bah. Elles doivent rapidement mettre en place une enquête indépendante, avec une composante internationale, visant à établir les circonstances entourant l'enlèvement d'Oumar Sylla et de Mamadou Bah, déterminer ce qu'il est advenu d'eux et poursuivre les auteurs et responsables présumés de leur disparition forcée.

Que pouvez-vous faire ?

Priez pour eux, soutenez-les en écrivant à leurs collègues guinéens qui maintiennent la pression en Guinée et à l'international pour que vérité et justice soient apportées !

Pour leur écrire :

ACAT France
7, rue Georges Lardennois
75019 Paris

L'ACAT-France transmettra

2025

Chili – Julia Chuñil

Julia Chuñil Catricura est une militante Mapuche de 72 ans, présidente de la communauté indigène de Putreguel, au sud du Chili. Julia s'est mobilisée pour la défense de cette terre ancestrale indigène et est alors devenue la cible de puissants propriétaires fonciers de la région.

Le 8 novembre 2024, Julia a quitté son domicile avec son chien pour aller chercher des animaux égarés. Elle n'est jamais revenue. L'un de ses fils a déclaré avoir retrouvé, deux jours après la disparition, des traces de pas près de traces d'un véhicule.

Inlassable défenseuse de l'environnement, Julia n'était pas uniquement la présidente mais aussi la représentante légale d'une communauté reconnue en 2014 par la Corporation Nationale de Développement Indigène (CONADI), agence gouvernementale chargée d'enregistrer les communautés et associations autochtones.

Les menaces à son égard ont commencé en 2018, lorsqu'une partie des terres entretenues par la communauté de Putreguel sont devenues la propriété de Juan Carlos Morstadt Anwandter, puissant éleveur, entrepreneur agricole et forestier. La CONADI n'a jamais informé la communauté de ce changement. Selon ses membres, le propriétaire visait l'abattage et la vente de bois des forêts indigènes et il aurait harcelé Julia pour la convaincre de quitter ses terres. Malgré les pressions, elle n'a jamais cédé et a continué à protéger la forêt.



© DR/ Photo privée

Si le Président chilien, Gabriel Boric a affirmé son engagement pour retrouver Julia Chuñil, les proches de la militante dénoncent la lenteur et les défaillances des investigations. Début mars 2025, des médias ont révélé que les carabiniers auraient identifié des traces de sang appartenant à Julia dans le logement qu'elle partage avec sa fille et son gendre. Plusieurs organisations de défense des droits humains craignent un montage politico-médiatique destiné à accuser sa famille.

Exproprié durant la Réforme Agraire, reprivatisé à la suite du coup d'État en 1973, ce site, et la disparition de Julia Chuñil s'inscrivent dans une longue histoire de dépossession, de criminalisation et de violences à l'égard des Mapuche au Chili, notamment durant la dictature militaire. La famille de Julia et des centaines d'organisations de défense des droits humains, dont l'ACAT-France, exhortent le gouvernement chilien à agir pour la retrouver et identifier les responsables de cette disparition.

Que pouvez-vous faire ?

Priez pour elle !

Ecrivez à son fils pour le soutenir !

Pour lui écrire :

ACAT-France
7 Rue Georges Lardennois,
75019 Paris

L'ACAT-France transmettra

2025



© DR/ Frontline Defenders

Mexique – Román Sosa Miñón et Saúl Robles Aragón

Román Sosa Miñón et Saúl Robles Aragón sont deux représentants de l'Assemblée communautaire de la Communauté indigène de Chontal el Coyul, dans l'État de Oaxaca, au sud-ouest du Mexique.

Román est pêcheur et guide écotouristique œuvrant pour la conservation de la mangrove et la protection des zones naturelles. Il subit depuis plusieurs années des menaces téléphoniques et a été dépossédé de son lieu de travail sur la plage.

Saúl est paysan et, depuis 2022, il représente plus de 200 familles revendiquant la possession de 1452 hectares de forêts, lagunes et plages dont elles ont été dépossédées fin 2023. Son rôle de porte-parole dans un conflit foncier opposant depuis 1972 la communauté indigène à une société privée lui a valu d'être harcelé, menacé de mort et criminalisé.

Région côtière attirant de voraces intérêts privés, l'Isthme de Tehuantepec est marqué par les tentatives de dépossession et de criminalisation des défenseurs de l'environnement. Román et Saúl sont deux exemples de résistance face à la déprédation de leur territoire. Ils font partie des 21 membres de la communauté déclarés coupables du délit de dépossession aggravée de terres à l'encontre d'une société privée agricole et d'élevage.

Le 8 mai 2024, ils ont été condamnés à 15 ans de prison, à payer l'équivalent de 2 millions et demi d'euros de dédommagement à l'entreprise, une somme astronomique au Mexique, et à une amende de plus de 4000 euros.

Le harcèlement judiciaire des défenseurs du droit à la terre et des droits des peuples autochtones au Mexique vise, au-delà de la réduction au silence des personnes et communautés spécifiquement visées, l'intimidation générale de la résistance aux projets extractivistes. Entre mai 2021 et mai 2024 plus de 200 intimidations, menaces et agressions physiques envers les défenseurs de l'Isthme de Tehuantepec ont été recensées.

En décembre 2024, les membres de la communauté Chontal el Coyul ont dénoncé l'abattage massif d'arbres natifs sur leur territoire et l'extraction de matériaux de la plage pour la construction d'un complexe résidentiel sur cette zone déforestée. Malgré les risques, dans un des pays les plus dangereux au monde pour les défenseurs de l'environnement, Román et Saúl restent engagés pour la justice environnementale et sociale.

Que pouvez-vous faire ?

Priez pour eux !
Ecrivez-leur !

Pour leur écrire :

ACAT-France
7 Rue Georges Lardennois
75019 Paris

L'ACAT-France transmettra

2025



© DR / Photo privée

De gauche à droite : Pakhshan Azizi, Warisha Moradi, Sharifeh Mohammadi

Iran – Sharifeh Mohammadi, Pakhshan Azizi et Warisha Moradi

Sharifeh Mohammadi est une mère de famille de 45 ans et ingénieure en design industriel, reconnue pour son engagement en faveur des droits humains et sa lutte contre la peine de mort en Iran. Elle a été arrêtée le 5 décembre 2023 et placée en isolement, où elle a subi des tortures pour obtenir des aveux. Le 4 juillet 2024, elle a été condamnée à mort pour « rébellion armée contre l'État » en raison de ses liens présumés avec le parti interdit Komala, des accusations qu'elle et sa famille contestent.

Pakhshan Azizi, journaliste et militante kurde des droits humains, a également été arrêtée, d'abord en 2009 lors d'une manifestation étudiante, puis à nouveau le 4 août 2023 à son retour en Iran. Pendant sa détention, elle n'a pas pu voir sa famille ni son avocat et a subi des tortures. Le 23 juillet 2024, elle a été condamnée à quatre ans de prison et à la peine de mort pour des accusations similaires liées à son appartenance présumée au Parti de la vie libre du Kurdistan (PJAK). Le 8 janvier 2025, la Cour suprême iranienne a confirmé la condamnation à mort de Pakhshan Azizi. Elle risque donc l'exécution à tout moment.

Varisheh Moradi, est une militante des droits des femmes et une activiste politique kurde, membre de la Communauté Libre des Femmes du Kurdistan oriental. Accusée de baghi (insurrection armée) par le tribunal révolutionnaire de Téhéran, elle a été arrêtée en août 2023 par les forces de sécurité iraniennes et a été détenue pendant une longue période dans un lieu inconnu, sans aucun contact avec sa famille ni accès à un avocat de son choix. Malgré l'absence de preuves et le refus du juge de lui permettre de se défendre, la deuxième audience de son procès a eu lieu en octobre 2024. Le 10 novembre 2024, ses avocats ont annoncé qu'elle

avait été condamnée à mort pour "rébellion armée contre l'État". Cette sentence a été prononcée 466 jours après son arrestation, illustrant l'injustice du système judiciaire iranien. Son unique "crime" réside dans son dévouement et son engagement en faveur de la justice sociale et de la défense des droits des femmes. Varisheh Moradi risque l'exécution à tout moment.

La répression en Iran s'intensifie, particulièrement depuis le mouvement "Femme, Vie, Liberté" déclenché par la mort tragique de Mahsa Amini en septembre 2022. Les autorités iraniennes utilisent la peine de mort comme un outil pour écraser la dissidence, ciblant de manière disproportionnée les militants politiques et les minorités ethniques afin d'instaurer un climat de peur. Les chiffres sont alarmants : en 2024, au moins 975 exécutions ont été recensées, dont 31 femmes, marquant une augmentation de 17 % par rapport aux 834 exécutions de 2023. C'est le chiffre le plus élevé d'exécutions en Iran depuis 2008.

Face à cette situation, l'ACAT-France appelle à une mobilisation générale pour soutenir le peuple iranien dans sa lutte contre cette répression implacable.

Que pouvez-vous faire ?

Priez pour elles !

Ecrivez-leur pour les soutenir !

Pour leur écrire :

ACAT-France
7, Rue Georges Lardennois
75019 Paris

L'ACAT-France transmettra



Nuit des Veilleurs

2025

Arabie saoudite - Manahel al-Otaibi

Manahel al-Otaibi, blogueuse et influenceuse web, professeure de fitness et militante des droits des femmes saoudienne, âgée de 31 ans, utilise sa plateforme pour promouvoir la liberté et l'égalité des sexes. Elle s'engage activement dans des campagnes comme #IAmMyOwnGuardian (je suis mon propre gardien), qui vise à abolir le système de tutelle masculine. En septembre 2022, elle est arrêtée pour avoir publié des tweets et des photos remettant en question les lois restrictives sur les femmes, notamment l'obligation de porter l'abaya. Les autorités saoudiennes l'accusent de cybercriminalité, et son affaire est rapidement renvoyée devant un tribunal antiterroriste, tristement célèbre pour ses procès inéquitables.

En novembre 2022, Manahel est incarcérée et, entre novembre 2023 et avril 2024, elle subit une disparition forcée, période durant laquelle sa famille n'a pas pu la contacter. Le 14 avril 2024, après plus de cinq mois d'isolement, elle parvient enfin à joindre sa famille, décrivant des conditions de détention inhumaines. Elle révèle avoir été victime de violences physiques, ayant subi des agressions qui lui ont causé une jambe cassée, sans accès à des soins médicaux.

Le 9 janvier 2024, lors d'une audience secrète, Manahel est condamnée à 11 ans de prison pour des « infractions terroristes », uniquement pour s'être exprimée sur les réseaux sociaux. Sa détention est marquée par des abus répétés, y compris des tortures et des mauvais traitements infligés par des codétenues et des gardiennes de prison. Sa santé suscite de vives inquiétudes, notamment en raison d'un diagnostic de sclérose en plaques, qui apparaît après l'arrestation de sa sœur, Mariam al-Otaibi, également militante des droits humains. Malgré les appels internationaux à sa libération, sa peine est confirmée en novembre 2024,



© Photo privée /profil instagram

illustrant la répression continue des voix dissidentes en Arabie saoudite.

L'histoire de Manahel al-Otaibi illustre les dangers auxquels font face les militants des droits humains en Arabie saoudite. Malgré la façade libérale affichée par le prince Mohammed Ben Salman (connu sous l'acronyme MBS), la réalité est tout autre, marquée par l'instauration d'une politique autoritaire, caractérisée par des arrestations et la répression des voix dissidentes. En 2017, une série d'arrestations a visé des religieux, des intellectuels et des activistes critiques de la politique saoudienne. En 2018, la répression s'est intensifiée, ciblant des défenseurs des droits des femmes, des opposants et des activistes. En 2024, un record de 338 exécutions a eu lieu dans le pays, représentant une forte augmentation par rapport à 2023, où 172 exécutions avaient été enregistrées. Cela fait de l'Arabie saoudite le pays ayant exécuté le plus de prisonniers en 2024.

L'ACAT-France demande la libération immédiate et inconditionnelle de Manahel al-Otaibi, ainsi que de toutes les personnes actuellement détenues de manière arbitraire et condamnées injustement pour avoir exercé pacifiquement leurs droits fondamentaux. Les autorités saoudiennes doivent informer sur son lieu de détention, garantir sa sécurité et son bien-être, et lui assurer un accès à des soins de santé appropriés.

Que pouvez-vous faire ?

Priez pour elle !

Ecrivez-lui pour la soutenir !

Pour lui écrire :

ACAT-France

7 Rue Georges Lardennois

75019 Paris

L'ACAT-France transmettra



© Portes Ouvertes

2025

Malaisie – Le pasteur Raymond Koh

Le Pasteur Raymond Koh, âgé de 63 ans, a été enlevé le 13 février 2017 à Petaling Jaya, en Malaisie. Depuis ce jour tragique, sa famille, composée de son épouse Susanna et de leurs trois enfants, Jonathan, Esther et Elizabeth, vit dans l'incertitude et la douleur, n'ayant reçu aucune nouvelle de lui depuis huit ans. Malgré cette épreuve, la famille a fait preuve d'une résilience remarquable, s'accrochant à sa foi et continuant de prier avec persévérance.

L'enlèvement de Raymond Koh a été orchestré de manière professionnelle. Selon des rapports, il a été victime d'une embuscade alors qu'il conduisait seul. Cinq hommes masqués, utilisant plusieurs véhicules, ont bloqué sa voiture avant de le faire disparaître. Son épouse, Susanna, a décrit cet acte comme étant "habilement exécuté", suggérant que les ravisseurs disposaient de ressources financières considérables et avaient planifié l'opération avec soin.

En avril 2019, la Commission des Droits de l'Homme en Malaisie (SUHAKAM) a conclu que Raymond Koh avait été victime d'une disparition forcée et d'un enlèvement organisé par l'État, plus précisément par la Branche Spéciale du département de la police malaisienne. Face à la mobilisation, le gouvernement a ensuite désigné un groupe de travail chargé de déterminer où se trouvait Raymond Koh. Ce groupe d'enquêteurs aurait dû rendre son rapport d'investigations dans les six mois. Cependant, en janvier 2020, le gouvernement a annoncé que les enquêteurs avaient besoin de temps supplémentaire pour terminer leur rapport, qui n'est toujours pas publié à ce jour.

Depuis la disparition de son époux, Susanna Koh a mené une campagne acharnée pour tenter de le retrouver. Cette affaire a mobilisé une grande part de l'attention internationale.

Pourtant, la famille n'a toujours pas obtenu de réponse claire quant à ce qui est arrivé à Raymond, ni où il se trouve, et encore moins les raisons de son enlèvement. Ce constat a suscité une profonde inquiétude au sein de la communauté chrétienne en Malaisie, qui se sentait déjà vulnérable.

En juin 2023, la famille Koh a engagé des poursuites judiciaires pour tenter de faire la lumière sur les circonstances de cet enlèvement. Le procès, qui s'est déroulé à la Haute Cour de Kuala Lumpur, a été un moment d'espoir pour Susanna et ses enfants, bien qu'il ait également ravivé des souvenirs douloureux. Le 15 août 2024, un tournant a eu lieu lorsque le tribunal a ordonné la divulgation d'un rapport crucial sur l'enlèvement, ce qui a été accueilli avec gratitude par Susanna, qui a exprimé sa reconnaissance envers ceux qui prient pour sa famille.

Malgré les années de silence et d'incertitude, la famille Koh continue de faire preuve de foi et de détermination. Ils invitent ceux qui le souhaitent à les soutenir par des prières et des encouragements, espérant qu'un jour, la vérité sur le sort de Raymond Koh sera révélée.

L'ACAT-France suit de près la situation du Pasteur Raymond Koh et appelle le gouvernement Malaisien à faire la lumière sur cette disparition forcée.

Que pouvez-vous faire ?

Priez pour lui !

En soutien, écrivez à sa famille !

Pour lui écrire :

ACAT-France
7, Rue Georges Lardennois
75019 Paris
L'ACAT-France transmettra



Nuit des Veilleurs

2025

Vietnam – Duong Van Thai

Duong Van Thai, né en 1983, est un journaliste vietnamien engagé dans la lutte contre la corruption au sein du Parti communiste vietnamien (PCV). Membre de l'Association des journalistes indépendants du Vietnam, il a publié de nombreuses enquêtes révélant des abus de pouvoir et des actes de corruption parmi les dirigeants du PCV, principalement sur Facebook. En raison de ses travaux, il est devenu une cible de répression, notamment de l'ancien secrétaire général du parti, Nguyen Phú Trong. En 2019, face à des menaces croissantes, Duong Van Thai se réfugie en Thaïlande. En 2020, il obtient le statut de réfugié, ce qui lui permet de poursuivre son activité journalistique tout en restant préoccupé par sa sécurité. Cependant, le 13 avril 2023, il est enlevé près de son domicile en Thaïlande. Le lendemain, il est annoncé qu'il est arrêté au Vietnam pour « entrée illégale », prétendument en provenance du Laos. Pendant deux semaines, aucune information sur son sort n'est communiquée, en violation des lois vietnamiennes. Les médias d'État le qualifient de propagandiste, l'accusant de diffuser des informations déformées. Le 30 octobre 2024, plus d'un an après son enlèvement, il est condamné à 12 ans de prison lors d'un procès à huis clos, une décision largement critiquée par des ONG et des instances internationales.

La situation de Duong Van Thai illustre une tendance inquiétante d'enlèvements orchestrés par le gouvernement vietnamien à l'étranger, souvent avec la complicité des autorités thaïlandaises. Le Vietnam, sous régime communiste depuis 1976, est l'un des pays d'Asie du Sud où la répression des journalistes est particulièrement sévère. Les critiques à l'égard du gouvernement, notamment sur les droits humains, sont systématiquement



© Photo privée / profil Facebook

étouffées, entraînant des condamnations lourdes et des traitements inhumains en détention. Les journalistes sont souvent accusés de « propagande contre l'État » et peuvent purger des peines allant jusqu'à vingt ans, comme en témoigne le cas de Pham Doan Trang. En 2024, le pays se classe au 174e rang mondial en matière de liberté de la presse, avec de nombreux journalistes emprisonnés. La loi est utilisée comme un outil de répression, permettant des arrestations arbitraires et des procès inéquitables. Depuis 2017, certains journalistes ont été libérés mais contraints à l'exil, une stratégie visant à éloigner les voix critiques du pays. Cette situation appelle à une vigilance internationale pour défendre la liberté d'expression et les droits des journalistes au Vietnam. Il s'agit d'une répression transnationale.

L'ACAT-France suit de près la situation de Duong Van Thai et appelle à sa libération, rappelant que le Vietnam, en tant que signataire du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, doit respecter les droits humains conformément à ses engagements internationaux.

Que pouvez-vous faire ?

Priez pour lui !

Ecrivez-lui pour le soutenir !

Pour lui écrire :

ACAT-France
7 Rue Georges Lardennois
75019 Paris

L'ACAT-France transmettra



Nuit des Veilleurs

2025

Russie – Egor Balazeïkine

Egor Balazeïkine est un lycéen russe de 17 ans, passionné d'histoire et de karaté. Après la mort de son oncle sur le front en Ukraine, il prend position contre la guerre.

Le 28 février 2023, il est arrêté pour avoir tenté de jeter des cocktails Molotov sur un bureau de recrutement militaire. Initialement poursuivi pour destruction de biens, il est ensuite accusé d'« acte terroriste » et placé en détention provisoire.

Lorsque Egor est arrêté à Kirovsk, dans la région de Leningrad, après avoir tenté de jeter des cocktails Molotov sur un bureau de recrutement militaire, il reconnaît immédiatement les faits, mais précise qu'il s'agissait d'un acte de protestation symbolique contre la guerre en Ukraine. Initialement poursuivi pour destruction de biens, il est rapidement accusé d'« acte terroriste » et placé en détention provisoire.

Le procès d'Egor s'est ouvert en octobre 2023 devant un tribunal militaire à Saint-Petersbourg. Il a reconnu avoir lancé les bouteilles incendiaires, mais a fermement nié toute intention terroriste. Il a expliqué que son geste était un acte symbolique de protestation contre la guerre, la mobilisation et la souffrance des civils en Ukraine. Aucune des bouteilles n'a provoqué d'incendie, et aucun blessé n'a été signalé.

Le 22 novembre 2023, Egor a été condamné à six ans de prison : jusqu'à sa majorité en 2026, il sera incarcéré dans une colonie pour mineurs, puis transféré dans une colonie de régime général. La défense a annoncé sa décision de faire appel du jugement.

Depuis son incarcération, ses proches alertent sur la dégradation rapide de son état de santé. Depuis l'âge de 8 ans, il souffre d'une hépatite auto-immune, une maladie incurable qui affecte



© <https://t.me/BalazejkinEgor>

son foie. Sa maladie s'aggrave en raison de l'absence de soins adaptés en détention. Dans les conditions difficiles de la détention depuis février 2023, sa santé s'est rapidement détériorée.

Le cas d'Egor Balazeïkine reflète une dérive inquiétante où les autorités russes poursuivent pénalement des mineurs pour des actes de protestation. Les autorités doivent respecter et protéger les droits des enfants, y compris leur droit à la liberté d'expression et à des conditions de détention compatibles avec leur santé et leur âge.

Egor Balazeïkine fait partie des 922 prisonniers et prisonnières politiques recensés par l'ONG Memorial.

Que pouvez-vous faire ?

Priez pour lui !

Écrivez-lui pour le soutenir

Pour lui écrire :

ACAT-France

7 Rue Georges Lardennois

75019 Paris

L'ACAT-France transmettra à Memorial France

[Téléchargez ici le modèle de lettre](#)
proposé par le pôle Vie militante et traduit
en russe, sur lequel vous pourrez apposer
vos noms, prénoms et signatures pour lui
témoigner votre soutien.